



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

AANO • NUMÉRO 006 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 17 mai 2006

Président

M. Colin Mayes

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le mercredi 17 mai 2006

• (1600)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la présidente, je dois vous signaler que j'ai rencontré par hasard le président de notre comité dans la rue en me rendant au Parlement cet après-midi. Il m'a informé qu'il devrait peut-être rester à la Chambre jusqu'à 15 h 25 ou 15 h 30 afin d'écouter le discours de M. Harper, et que le ministre Prentice devrait probablement en faire autant. C'est la seule chose qu'il m'a signalée. Je n'ai même pas eu le temps de lui dire que j'aimerais entendre le discours de M. Duceppe et que mes collègues auraient probablement également aimé entendre le discours de leur chef respectif.

Je ne sais pas comment réagir. Je trouve déplorable qu'on ne nous ait pas avisé plus tôt, car tous les témoins sont ici. Si le discours du premier ministre dure 15 minutes, le ministre ne sera pas devant nous avant 16 h 15 ou 16 h 30, ce qui ne nous laissera pas plus qu'une heure pour le recevoir. Or, la comparution du ministre est très importante, car nous débutons nos travaux. Après avoir rencontré les autorités du ministère, qui nous ont fait de très bons exposés, j'ai des questions très importantes à poser au ministre. J'imagine qu'il en va de même pour mes collègues. De plus, il y a eu le dépôt hier du rapport de la vérificatrice générale. Alors, si le ministre nous parle durant 10 ou 15 minutes, il ne nous restera plus que 25 ou 30 minutes pour lui poser des questions.

Personnellement, je crois qu'il y aurait peut-être lieu de reconvoquer le ministre et d'ajourner la séance d'aujourd'hui. Cette situation est tout à fait inhabituelle. Avec tout le respect que je dois au premier ministre, même lors de la législature précédente, lorsque le premier ministre s'adressait à la Chambre, cela n'empêchait pas les comités de siéger, ou alors, dans les cas où le premier ministre devait faire une déclaration aussi importante à la Chambre, les séances de comité avaient été annulées.

Je vais m'arrêter ici et écouter mes collègues.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Merci infiniment.

Il y a Jean Crowder qui veut parler, puis Anita Neville.

Madame Crowder.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la présidente, j'abonde dans le même sens que M. Lemay. Je suis profondément déçue qu'on n'ait pas eu la courtoisie de demander au comité soit un horaire différent soit un report de la réunion. Cela montre un manque de respect envers le temps du comité ainsi que toute l'énergie et l'attention qu'il consacre aux enjeux importants dont il est saisi. Il est indéniable que la vérificatrice générale a souligné dans son rapport d'hier des problèmes très graves.

J'exhorte le comité à ajourner et à demander que le ministre revienne une autre fois, lorsqu'il pourra nous consacrer deux heures

au complet. Il y a divers enjeux qui nécessitent l'attention du comité, et nous devons entendre les priorités du ministre dans le cadre d'une discussion complète.

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Merci.

Anita.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je suis du même avis que mes collègues. Il y a un débat très important à la Chambre des communes aujourd'hui, et tous les députés qui sont ici voudraient être là pour entendre non seulement le discours de leur chef, mais également ceux des chefs de tous les partis.

Nous attendons avec impatience, depuis longtemps, la comparution de M. Prentice. Nous avons hâte de l'entendre. Nous avons hâte de lui poser des questions. Cette question est centrale et préoccupe énormément tous les partis depuis quelques semaines.

Je crains moi aussi que de toute évidence, le temps dont nous disposerons ne nous permette pas d'établir le type de contact et de discussion en profondeur que nous voudrions.

Ce qui me dérange aussi, madame la présidente, et probablement plus que tout le reste, c'est le manque de respect montré à l'égard des membres du comité par l'absence des députés du gouvernement et du ministre, ainsi que le manque de respect envers les questions à notre ordre du jour d'aujourd'hui.

J'appuierais la proposition de ma collègue que nous ajournions tout de suite et que nous essayions d'organiser une autre réunion avec le ministre pour disposer de deux heures au complet.

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Merci. Je pense que tous les partis disent la même chose.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: Avant que nous ajournions, si telle devait être la décision des collègues, vous me permettez, comme ce sera probablement la dernière fois que nous aurons l'occasion de voir le sous-ministre en titre, puisque ses fonctions vont changer, de remercier M. Horgan, au nom du comité, de sa présence et surtout du travail qu'il a fait pour les communautés au ministère pendant de nombreuses années. Ainsi on aura au moins fait une bonne chose au cours de la journée: vous remercier pour le travail que vous avez fait afin de faire avancer les dossiers. Merci.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Merci, monsieur Lemay.

Madame Neville.

L'hon. Anita Neville: Comment ai-je pu omettre de vous remercier comme M. Lemay l'a fait? Nous reconnaissons, monsieur Horgan, les énormes efforts que vous avez déployés au nom des peuples autochtones du pays. Au nom de mes collègues, j'aimerais vous remercier de tous ces efforts, et vous souhaiter bien du succès dans le nouveau défi que vous vous apprêtez à relever.

Merci.

M. Michael Horgan (sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission canadienne des affaires polaires): Merci infiniment.

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Je pense que nous sommes tous d'accord que nous sommes ici depuis plus de 30 minutes et que c'est bien plus que suffisant pour...

Oui, monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: Madame la présidente, ne pourrait-on pas tenter l'impossible pour que le ministre compare devant le comité la semaine prochaine? Il pourrait comparaître lundi...

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): C'est une semaine de relâche. Vous pouvez venir ici si vous le voulez, mais le reste d'entre nous sera parti.

M. Marc Lemay: Je serai seul ici. J'aurai tout le temps de poser des questions.

[Français]

Je pose cette question parce que nous avons commencé nos travaux, nous avons eu de très, très bonnes précisions. Je remercie encore M. LeBlanc et toute son équipe, qui se sont présentés devant nous lundi.

Avant d'aller plus loin, je crois qu'il est important que nous entendions monsieur le ministre afin qu'il nous fasse part de sa

vision, compte tenu de ce que nous savons maintenant, de ce que la vérificatrice générale nous a dit. Selon moi, il serait essentiel que nous puissions d'abord rencontrer le ministre le 29 mai prochain, ce qui décalerait un peu nos travaux d'une séance, encore une fois. Il m'apparaît important que le ministre soit le premier témoin que nous entendrons dès notre retour.

•(1605)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Nous allons donc transmettre le message au ministre que nous voudrions qu'il compare dès que possible, idéalement le 29 mai, et instruirons le président de travailler avec le greffier pour le confirmer aux membres du comité.

Pouvons-nous maintenant mettre un terme à cette réunion, monsieur Lemay?

[Français]

M. Marc Lemay: On m'informe que le ministre sera ici dans tout au plus dix minutes. Que fait-on? Je ne veux pas prendre cette décision.

Il y a une motion de Mme Neville qu'il ne faudrait pas oublier lors de l'ajournement. Il faudrait que l'on sache ce que l'on fait de cette motion qui avait été reportée. Est-ce qu'on la reporte à la prochaine réunion, après la visite du ministre?

[Traduction]

L'hon. Anita Neville: Après la prochaine réunion, monsieur Lemay.

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell): Nous avons déjà convenu que nous nous en occuperons après l'intervention du ministre devant notre comité.

Il est proposé par Todd Russell, avec l'appui de Jean Crowder, que nous ajournions cette réunion. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell) : La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.